



Le 02 mai 2018

## Communiqué de presse

### Les TAAF et l'AFB s'engagent pour la reconquête de la biodiversité dans l'océan Indien

**Christophe AUBEL, directeur général de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et Cécile POZZO DI BORGO, préfète administratrice supérieure des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF), ont signé le 19 avril 2018 à Paris une convention-cadre de collaboration.**

L'AFB et la collectivité des TAAF traduisent par cet accord leur volonté conjointe de mettre leurs compétences et leurs moyens au service d'une politique publique ambitieuse de reconquête de la biodiversité sur l'ensemble du territoire administré par les TAAF.

Au regard des enjeux majeurs que présentent les territoires des TAAF en matière de biodiversité et de l'opportunité qu'ils offrent à la France de pouvoir contribuer à atteindre ses engagements nationaux et internationaux en matière de protection et restauration de cette dernière, les deux parties se sont engagées à s'apporter un concours mutuel pour conduire sur les cinq prochaines années des actions, notamment dans les domaines suivants :

- le développement des connaissances sur la biodiversité en lien avec le monde scientifique ;
- la création et la gestion d'aires protégées dans les TAAF ;
- la conduite de projets en faveur de la biodiversité sur le territoire ;
- la coopération technique pour un transfert réciproque des bonnes pratiques et retours d'expérience en matière de gestion des espaces, de protection des espèces et de restauration de la biodiversité ;
- le déploiement de systèmes d'information nationaux sur la biodiversité ;
- le développement de la coopération régionale et internationale en matière de biodiversité ;
- la communication, l'information et la sensibilisation des publics aux enjeux de la biodiversité.

Cette convention constitue la première étape de collaboration générale entre ces deux structures mais l'AFB et les TAAF travaillent d'ores et déjà de concert à l'identification d'actions concrètes qui feront, dès le mois de mai, l'objet de conventions particulières entre les deux parties.

**Les TAAF** forment une collectivité *sui generis* située en outre-mer, dotée de l'autonomie administrative et financière, composée des îles Saint Paul et Amsterdam, de l'archipel Crozet, de l'archipel Kerguelen, de la Terre Adélie et des Iles Eparses. Les TAAF administrent près de 7000 km<sup>2</sup> de terres insulaires de l'océan Indien (hors Terre Adélie) auxquelles sont associées 2 260 700 km<sup>2</sup> d'eaux sous juridiction française. Ce territoire abrite un patrimoine naturel unique, marqué par un fort taux d'endémisme, par la présence de nombreuses espèces menacées, et constitue un laboratoire à ciel ouvert unique pour étudier l'impact du changement global sur la biodiversité. Les TAAF sont en particulier gestionnaires de la Réserve naturelle nationale des Terres australes françaises et de Zones Spécialement Protégées de l'Antarctique (Port Martin et Pointe Géologie), du site Ramsar Europa et abritent également sur leur territoire le Parc naturel marin des Glorieuses. Les TAAF possèdent une expertise reconnue en matière de suivi, de gestion et de conservation de la biodiversité, et mettent cette expertise à profit dans le cadre d'études et de programmes de préservation et de restauration de la biodiversité.

**L'Agence française pour la biodiversité (AFB)** est un établissement public du ministère de la Transition écologique et solidaire. Créée le 1er janvier 2017, elle regroupe désormais l'Agence des aires marines protégées, l'Atelier technique des espaces naturels, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques et Parcs nationaux de France. Elle exerce des missions d'appui à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la connaissance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins. Ses missions principales incluent la gestion et la restauration des espaces protégés et notamment les aires marines protégées, les parcs naturels marins, comme le parc naturel marin des Glorieuses, et également la connaissance et la compréhension du fonctionnement des écosystèmes.

#### Contact presse :

##### **Terres australes et antarctiques françaises**

Elise BOUCLY, chargée de communication

Tél. 02 62 96 78 71

Mail : [elise.boucly@taaf.fr](mailto:elise.boucly@taaf.fr)

##### **Agence française pour la biodiversité**

Maguelonne DESCHARD, attachée de presse

Tél. 01 45 14 37 40

Mail : [maguelonne.deschard@afbiodiversite.fr](mailto:maguelonne.deschard@afbiodiversite.fr)